

RENTREE 2012-2013

Parce qu'elle prépare la Polynésie de demain, l'école, priorité du pays, est l'affaire de tous. En cohérence avec la charte de l'éducation, je souhaite inscrire la rentrée 2012-2013 dans une dynamique qui permette à chaque élève de prendre le chemin de sa réussite. Plus que jamais, l'ambition d'une école ouverte, d'une école pour tous, d'une école performante doit guider notre action.

Le préambule des nouveaux programmes de l'école primaire en Polynésie française donne le ton des orientations de cette rentrée. Inscrits dans le prolongement de la charte de l'éducation dont ils reprennent les fondements, ces programmes rappellent l'exigence d'une mise en œuvre construite et réfléchie du socle commun. Les sept grands domaines de compétences attendues fondent leur aboutissement sur la responsabilité de l'enseignant en premier lieu et sur la maîtrise d'un projet d'école approprié et solidement élaboré par l'équipe pédagogique.

Ces programmes, adoptés à l'unanimité des membres présents au Haut comité de l'éducation du 16 mai 2012, définissent pour chaque domaine d'enseignement, les connaissances et compétences à atteindre dans le cadre des cycles. Ils constituent un ensemble cohérent et continu avec ceux du collège, précisant le contenu des savoirs fondamentaux à atteindre pour tous les élèves.

L'attention accordée ici aux programmes du premier degré, a pour intention la mise en avant des attentes du second degré. Les compétences attendues du socle exigeant une base commune à tous les élèves, il s'agit de faciliter le passage du premier vers le second degré, d'assurer la continuité école collège et lycée matérialisée par l'école du socle, de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires quels que soient les choix d'orientation des élèves.

La Charte de l'éducation, le projet éducatif quadriennal dont les indicateurs correctement renseignés permettront d'en mesurer la pertinence, le socle commun de connaissances et de compétences, les programmes et horaires de l'école primaire, le projet d'établissement, mais aussi, la rénovation de la voie professionnelle et universitaire, forment la déclinaison structurelle du système éducatif polynésien. Cette déclinaison doit désormais se traduire, pour tous les élèves scolarisés dans les premier et second degrés, en un accompagnement et une aide personnalisée concrétisés en un continuum école-collège-lycée.

Telles sont les orientations à mettre en œuvre respectant les principes d'un enseignement permettant « les fondements d'une formation qui doit mener chacun à une qualification et qui se prolongera tout au long de la vie ».

De la maternelle au lycée, le parcours scolaire d'un élève est unique, il s'inscrit dans un corpus de programmes d'enseignement cohérent qui identifie clairement à chaque niveau (école, collège, lycée) les connaissances et capacités à acquérir. Une éducation globale mêlant tous les aspects de la formation, du savoir, de la connaissance, de la culture, de la citoyenneté et du sport doit être proposée au sein des établissements. La communauté éducative mobilisée doit mettre en œuvre une politique d'éducation ambitieuse, et structurée par l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences permettant en outre d'assurer les conditions d'une orientation choisie.

C'est au cœur des établissements que se construit la politique éducative du pays. De l'école au collège dans le cadre de la scolarité obligatoire et enfin au lycée, il ne faut laisser aucun élève au bord de la route.

Le renforcement de la liaison école-collège, axe décisif de la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences, passe par la prise en compte maîtrisée des évaluations établies en élémentaire, permettant une prise en charge adaptée et des dispositifs d'accompagnement consolidés, pour atteindre les objectifs de l'école du socle.

L'Assemblée de Polynésie française nous a donné mandat pour construire une Ecole du socle en Polynésie française; ce socle commun qui définit les sept piliers sur lesquels nous devons construire les connaissances et les compétences des élèves qui nous sont confiés de 5 à 16 ans. Une Ecole qui devra fédérer les compétences de tous les acteurs du système éducatif, pour créer une dynamique de travail en équipe partenariale et continue au profit des élèves.

Plus que jamais, une mutualisation des pratiques éprouvées dans leur efficacité sera utilement recherchée et particulièrement au niveau des bassins.

L'Ecole a pour objectif la réussite de tous les élèves. L'efficacité d'un service public déterminant se traduit par un engagement sur des objectifs de performance, déclinés dans le projet éducatif quadriennal dont une première évaluation des indicateurs sera communiquée dès la rentrée d'août 2012. L'analyse poursuivie et approfondie de cet état des lieux, des attestations de compétences à la vie scolaire et citoyenne, de la difficulté scolaire et de sa prise en charge, jusqu'aux indicateurs de la liaison famille-école et aux infrastructures scolaires et ressources matérielles, permettra d'ajuster la mise en œuvre du projet quadriennal et d'en affiner les objectifs.

Ce contrat d'objectifs établi entre les partenaires éducatifs permettra de s'engager dans les phases suivantes d'élaboration de projet d'école et d'établissement dans l'esprit du continuum redéfinissant ainsi les axes de travail prioritaires et l'élaboration d'un programme d'actions.

Avant la fin du mois de septembre 2012, dans chaque secteur, les écoles maternelles et les écoles élémentaires, les collèges et les écoles primaires ainsi que les CJA, les lycées et les collèges devront constituer des équipes mixtes susceptibles de piloter la conception et/ou la mise en œuvre et le suivi d'outils de continuité comme le livret numérique personnel de compétences, la certification « élève » en langues polynésiennes, le B2i école-collège, etc. qui garantiront la continuité des apprentissages. Ces équipes, constituées en bassins devraient favoriser la mise en œuvre des orientations stratégiques de la politique éducative. La mutualisation des compétences de ces équipes facilitera l'accompagnement et l'aide personnalisée des élèves.

L'Ecole du socle doit être un vocable résolument pédagogique. La délivrance de l'attestation du socle commun pour s'inscrire au DNB ne doit plus être une fin en soi. Elle doit être l'aboutissement d'un travail d'équipe dans lequel l'élève prendra part à une évaluation formative et continue durant sa scolarité obligatoire.

C'est sur cette base que le lycée devra bâtir la prise en charge individuelle des élèves entrant en seconde pour, si nécessaire, achever et parfaire ce socle.

Le repérage des élèves décrocheurs ou en voie de déscolarisation devra permettre l'élaboration de dispositifs de remédiation pour offrir à tous les élèves une solution adaptée. La diversité des publics accueillis, du fait de la situation géographique particulière du pays (archipels dispersés, internats), de l'environnement socioculturel ou du bilinguisme doit conduire chaque établissement dans le cadre de son projet, à proposer des adaptations spécifiques.

La mise en place de la réforme des lycées devra valoriser l'accompagnement personnalisé (stages de remise à niveau, tutorat, orientation active) et les enseignements d'exploration. Les lycées professionnels verront le déploiement de passerelles entre établissements et le développement des parcours d'excellence. Une forte réflexion sur la carte des formations sera menée, en particulier en termes de mise à niveau, afin de permettre une valorisation accrue des parcours des élèves en lycée professionnel et pour sensibiliser nos élèves à une orientation raisonnée.

Afin d'apporter des réponses collectives aux préoccupations individuelles des usagers en termes de formations, d'orientations, des métiers ou des apprentissages, les bassins de formation devront être élargis au monde du travail, de la solidarité, de la santé, avant la fin de l'année 2012.

Une commission pilotée par le ministère, en partenariat avec la DEP, la DES, l'UPF et l'IUFM, le ministère de l'emploi et les partenaires en charge de la formation continue, devra en assurer la cohérence.

Le plan de formation continue du premier comme du second degré sera mobilisé pour permettre l'opérationnalisation de ces axes prioritaires et des fondamentaux de l'école du socle.

Les corps d'inspection et de direction, pierres angulaires dans la mise en œuvre de ce continuum seront chargés d'affiner le cahier des charges, d'appliquer l'échéancier et de piloter son évaluation régulièrement. Un séminaire des personnels d'encadrement sera organisé avant la **fin du mois d'octobre 2012** pour un premier bilan sur la mise en place de l'Ecole du socle.

Conformes aux principes de la lettre de rentrée 2011- 2012, les actions et dispositifs que vous avez menés avec succès et qui en ont constitué les temps forts, seront reconduits cette année. Renforcés de l'expérience passée, ils devront s'enrichir des concepts de l'école du socle et s'articuler dans un continuum école-collège-lycée. Les missions de l'école sont de réels défis, nous saurons les relever pour offrir à nos enfants une école où notre culture a toute sa place, une école dans laquelle chaque élève polynésien peut se construire, s'émanciper et se préparer pour demain.

Tauhiti NENA